

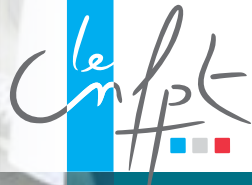
SEPTEMBRE 2015

Étude emploi

# PANORAMA DES MÉTIERS TERRITORIAUX FIN 2012

## 1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

OBSERVATOIRE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT



# Panorama des métiers territoriaux fin 2012

## 1. Synthèse de l'étude

Cette enquête a été menée par Jérôme Broquet, chef de projets statistiques à l'Observatoire de la FPT du CNFPT, sous la direction de Mohamed Amine, directeur de l'Observatoire de la FPT.

La collecte des données a été menée par Jérôme Broquet, Maguette Niang et Sabrina Chebouki.

Le contrôle et le codage des données ont été effectués par Jérôme Broquet et Gulizar Elidimir ;

Le codage de la variable métier a été réalisé par l'ensemble des cadres des services de la Prospective et de l'Observatoire de la FPT.

Les traitements statistiques, l'exploitation et la rédaction du rapport ont été réalisés par Jérôme Broquet.

## Sommaire

<b>Présentation de l'étude :</b> .....	<b>6</b>
Contexte et objectifs .....	6
L'information sur le métier est renseignée pour 88,2 % des territoriaux.....	6
<b>1. Volumétrie des métiers territoriaux</b> .....	<b>7</b>
Forte concentration des effectifs sur quelques métiers .....	7
Les 17 principaux métiers regroupent un agent territorial sur deux .....	8
En 2012, 12 métiers sont exercés par moins de 100 agents.....	9
<b>2. Caractérisation des métiers à travers différentes approches</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1. Métiers selon le statut</b> .....	<b>10</b>
20 métiers sont composés à plus de 96 % de titulaires .....	10
Pour 14 métiers, 50 % ou plus des agents sont non titulaires .....	11
8 métiers ont 5 % d'emplois aidés ou plus.....	12
<b>2.2. Conditions d'emploi</b> .....	<b>13</b>
Dans 6 métiers, plus de la moitié des effectifs sont à temps non complet .....	13
Dans 4 métiers, plus d'un quart des effectifs sont à temps partiel.....	14
Précarité statutaire et par condition d'emploi.....	14
<b>2.3. Métiers selon la catégorie hiérarchique</b> .....	<b>16</b>
9 métiers composés exclusivement d'agents de catégorie A .....	16
Pour 8 métiers, plus de 3 agents sur 4 sont de catégorie B .....	17
36 métiers sont composés de plus de 95 % d'agents de catégorie C.....	18
<b>2.4. Adjoint technique, principal cadre d'emplois pour 50 métiers</b> .....	<b>19</b>

2.5. Les métiers selon leurs services d'affectation.....	20
Métiers « mono-service ».....	20
Métiers « transverses », dispersés dans de nombreux services .....	21
2.6. Les métiers selon les employeurs.....	22
2.7. Métiers spécialisés <i>versus</i> métiers généralistes.....	24
2.8. Caractéristiques démographiques des métiers.....	27
Des métiers quasi-exclusivement féminins.....	27
... et des métiers quasi-exclusivement masculins .....	28
Les métiers plutôt âgés.....	29
... et les métiers jeunes.....	30
<b>3. Les métiers non répertoriés.....</b>	<b>31</b>
<b>4. Vers une cotation des métiers territoriaux.....</b>	<b>32</b>
<b>Précisions méthodologiques.....</b>	<b>34</b>

## Présentation de l'étude :

### Contexte et objectifs

Dans le cadre des missions d'observation qui lui sont dévolues par la loi du 19 février 2007, l'Observatoire de la FPT du CNFPT a mené une enquête nationale approfondie sur les métiers des agents des collectivités locales et des établissements publics au 31 décembre 2012.

Dans un contexte particulièrement mouvant caractérisé par de nombreuses évolutions :

- réforme territoriale et refonte de la carte territoriale (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi relative à la délimitation des régions et projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)) ;
- évolution organisationnelle avec notamment, les discussions sur la fin de la clause de compétence générale, d'où des domaines d'interventions réexaminés pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- évolution démographique en raison du renouvellement des effectifs territoriaux et du développement des démarches de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences dans les collectivités ;
- évolution statutaire : le rapport de Bernard Pêcheur sur l'avenir de la fonction publique préconise une refonte des statuts des trois versants de celle-ci, ce qui aura d'importantes conséquences sur les différentes composantes de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, l'Observatoire de la fonction publique territoriale a réalisé une enquête nationale qui a pour objectif de décrire et d'objectiver statistiquement la connaissance précise des postes et métiers exercés par les agents territoriaux à travers les analyses suivantes :

- statutaire (cadre d'emplois, catégorie et statut) ;
- démographique (genre et âge) ;
- organisationnelle (service d'affectation) ;
- institutionnelle (type d'employeurs).

Cette enquête a été décidée et validée par le conseil d'administration et la commission nationale d'orientation du CNFPT et inscrite au programme de travail 2013-2014 de l'Observatoire de la FPT.

Cette enquête statistique a été suivie par un comité composé des acteurs nationaux de la FPT et de la statistique publique ; il s'agit notamment : du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), de la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)... Ce comité a, dans un premier temps, validé la démarche et recentré l'étude sur sa composante métier et sectorielle. Dans un deuxième temps, il a validé le bilan de collecte de l'étude et pris note de son bon déroulement, puisque cette dernière s'appuie sur des informations pour 36 % des 1 906 700 agents territoriaux (voir précisions méthodologiques p.79).

### **L'information sur le métier est renseignée pour 88,2 % des territoriaux.**

L'exploitation de la donnée « métier » s'appuie sur la liste des métiers identifiés par l'édition 2014 du répertoire des métiers territoriaux (RMT). Il a été affecté un métier pour 88,2 % des agents renseignés.

Pour 8 % des agents, le métier n'a pas été affecté car la variable n'était pas renseignée (non réponse) ou était mal renseignée (ex : contenant un cadre d'emplois à la place d'un intitulé métier).

Pour 3,8 % des agents, les collectivités ont renseigné un intitulé métier qui ne figurait pas dans le répertoire des métiers ou, par manque d'informations, on n'a pas pu faire la correspondance avec un métier du répertoire des métiers (ex : chargé de mission, agent technique...).

## 1. Volumétrie des métiers territoriaux

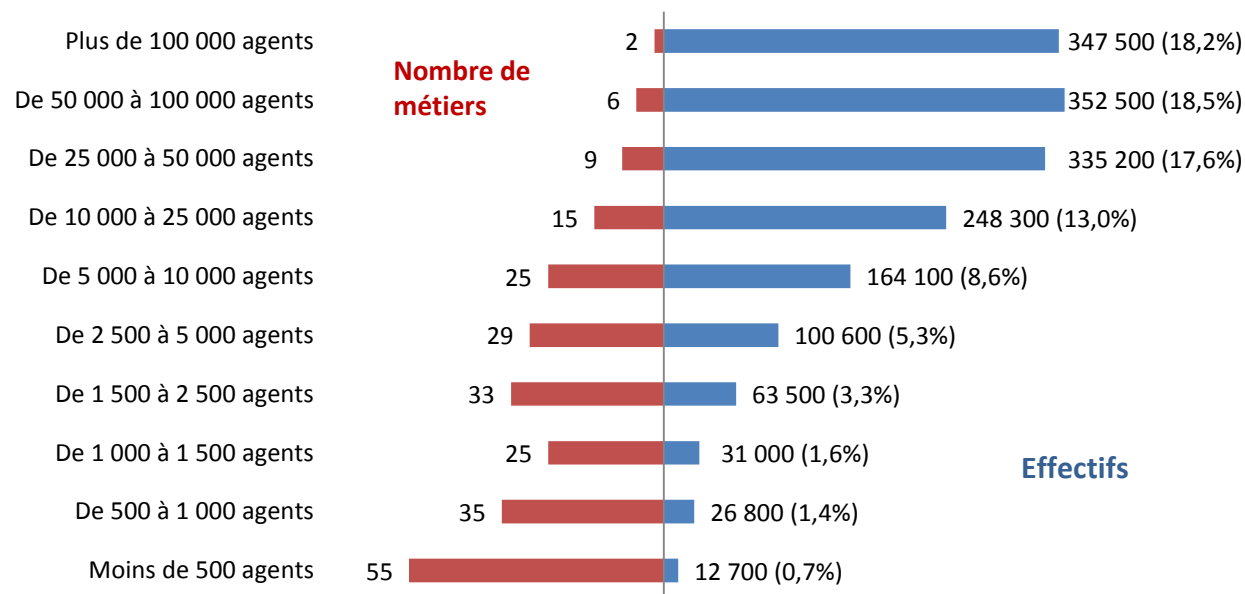
### Forte concentration des effectifs sur quelques métiers

Ce graphique illustre, à la fois, la concentration des effectifs territoriaux sur quelques métiers et un émiettement de petits effectifs sur de très nombreux métiers.

Parmi les 234 métiers identifiés sur le répertoire des métiers territoriaux (RMT), les 17 principaux métiers concentrent 54,3 % des 1 906 700 agents territoriaux.

À l'inverse, les 55 métiers les moins représentés regroupent moins de 1 % de l'ensemble des effectifs.

Les 115 métiers qui ont le moins d'agents (moins de 1 500 agents), c'est-à-dire la moitié des métiers du RMT, représentent 3,7 % des effectifs territoriaux.



Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

Note de lecture : Il y a 2 métiers de plus de 100 000 agents. Ces 2 métiers concentrent 347 500 agents, soit 18,2 % de l'ensemble des effectifs territoriaux.

## Les 17 principaux métiers regroupent un agent territorial sur deux

Sur les 234 métiers recensés et présents dans le répertoire des métiers territoriaux, 17 regroupent 54,3 % de l'ensemble des agents territoriaux.

Les deux métiers qui concentrent le plus d'effectifs sont ceux de chargé de propreté des locaux et d'assistant de gestion administrative, ils regroupent respectivement 10,8 % et 7,5 % de l'ensemble des territoriaux.

Parmi ces 17 principaux métiers, on trouve des métiers exercés principalement par des agents de catégorie C. Il y a 7 métiers dits « techniques » (chargé de propreté des locaux, ouvrier de maintenance des bâtiments, agent de restauration, jardinier, agent d'exploitation et d'entretien de la voirie, agent de propreté des espaces publics et agent de services polyvalent en milieu rural), 4 métiers liés à l'animation et la petite enfance (agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance, animateur enfance-jeunesse et animateur éducatif accompagnement périscolaire) et 3 en rapport avec le social (aide à domicile, assistant familial en protection de l'enfance et travailleur social).

	Effectifs	%	Cumul en %
Chargé de propreté des locaux	205 200	10,8	10,8
Assistant de gestion administrative	142 300	7,5	18,2
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	79 700	4,2	22,4
Assistant éducatif petite enfance	60 400	3,2	25,6
Ouvrier de maintenance des bâtiments	55 700	2,9	28,5
Agent de restauration	54 200	2,8	31,3
Animateur enfance-jeunesse	51 300	2,7	34,0
Animateur éducatif accompagnement périscolaire	51 200	2,7	36,7
Jardinier	47 700	2,5	39,2
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	46 500	2,4	41,7
Chargé d'accueil	45 700	2,4	44,1
Aide à domicile	43 900	2,3	46,4
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	1,8	48,2
Enseignant artistique	31 200	1,6	49,8
Travailleur social	31 200	1,6	51,5
Agent de propreté des espaces publics	28 900	1,5	53,0
Agent de services polyvalent en milieu rural	25 200	1,3	54,3

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.



## En 2012, 12 métiers sont exercés par moins de 100 agents

À l'inverse, on observe des métiers exercés par peu d'agents et une douzaine d'entre eux en comptent moins de 100.

Parmi ces métiers, on trouve des métiers liés à la santé (pharmacien, masseur-kinésithérapeute...) et des métiers correspondant à des fonctions du privé (directeur de la gestion locative, directeur de régie funéraire, maître de cérémonie).

### Métiers peu représentés :

- Maître de cérémonie
- Directeur de régie funéraire
- Directeur de la gestion locative
- Pharmacien
- Masseur-kinésithérapeute
- Manipulateur d'électroradiologie
- Orthophoniste
- Directeur d'établissement d'arts plastiques
- Responsable de parc animalier
- Responsable métrologie

### Nouveaux métiers du répertoire :

- Médecin chef de SDIS
- Pharmacien de SDIS

## 2. Caractérisation des métiers à travers différentes approches

### 2.1. Métiers selon le statut

#### 20 métiers sont composés à plus de 96 % de titulaires

Au 31 décembre 2012, trois agents territoriaux sur quatre sont des agents titulaires.

Certains métiers sont composés quasi exclusivement d'agents titulaires. Pour une vingtaine de métiers, la part des agents titulaires est supérieure à 96 %.

Une grande partie de ces métiers sont des métiers très règlementés issus des familles professionnelles « Incendie et secours » et « Prévention et sécurité ».

	Effectifs	% titulaires
<b>Ensemble des agents territoriaux au 31/12/2012</b>	<b>1 906 700</b>	<b>75,2</b>
Encadrant des opérations de secours	18 600	100,0
Chef de centre d'incendie et de secours	1 600	100,0
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200	100,0
Intervenant des opérations de secours	12 600	99,7
Responsable du service de police municipale	2 900	99,3
Chef de groupement	1 200	99,1
Infirmier de SDIS	200	99,1
Opérateur en CTA-CODIS	2 600	98,8
Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers	7 300	98,0
Façonnier	300	97,9
Garde champêtre	1 500	97,8
Prévisionniste	300	97,7
Policier municipal	20 600	97,5
Coordonnateur collecte	2 100	97,0
Préventionniste	500	96,7
Responsable d'atelier	2 500	96,5
Responsable de flotte de véhicules	900	96,3
Conservateur de cimetière	400	96,2
Coordonnateur budgétaire et comptable	2 400	96,1
Responsable du service population	1 600	96,1

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Pour 14 métiers, 50 % ou plus des agents sont non titulaires

Le poids des agents non titulaires qui représentent 22,3 % de l'ensemble des agents territoriaux est une variable indicateur de la précarité statutaire.

Quatorze métiers présentent un taux d'agents non titulaires de 50 % ou plus.

Les assistants familiaux sont tous, de par leur statut, non titulaires.

Parmi les métiers où les non titulaires sont fortement représentés, on a 5 métiers liés à la santé (masseur-kinésithérapeute, médecin de médecine préventive, ergothérapeute, médecin et psychomotricien) et 3 métiers du culturel (archéologue, directeur d'établissement culturel et enseignant en arts plastiques).

Les agents non titulaires sont aussi très présents dans les métiers de l'animation (animateur éducatif accompagnement périscolaire et animateur enfance-jeunesse), deux métiers où les effectifs sont importants (un peu plus de 50 000 agents chacun).

	Effectifs	% titulaires	% non titulaires	% emplois aidés
<b>Ensemble des agents territoriaux au 31/12/2012</b>	<b>1 906 700</b>	<b>75,2</b>	<b>22,3</b>	<b>2,5</b>
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	0,0	100,0	0,0
Masseur-kinésithérapeute	< à 100	9,2	90,8	0,0
Médecin de médecine préventive	1 100	22,6	77,4	0,0
Ergothérapeute	200	31,0	69,0	0,0
Archéologue	500	31,3	68,7	0,0
Animateur éducatif accompagnement périscolaire	51 200	29,2	67,5	3,4
Chargé de publication	1 100	37,3	62,5	0,1
Directeur de la communication	1 500	45,3	53,7	0,9
Médecin	5 300	47,6	52,4	0,0
Animateur enfance-jeunesse	51 300	45,6	52,1	2,4
Psychomotricien	200	48,5	51,5	0,0
Directeur d'établissement culturel	300	48,7	51,3	0,0
Psychologue	3 200	49,8	50,1	0,1
Enseignant en arts plastiques	800	50,1	49,9	0,0

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## 8 métiers ont 5 % d'emplois aidés ou plus

Les emplois aidés sont relativement plus nombreux dans les deux métiers prenant en compte la polyvalence en milieu rural, ils représentent 10 % des agents de services polyvalent en milieu rural et des agents des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Parmi les métiers où le poids des emplois aidés est relativement important, on trouve trois des principaux métiers de la territoriale (jardinier, chargé de propreté des locaux et agent de restauration), métiers avec une composante technique et exercés quasi-exclusivement par des agents de catégorie C.

On note la proportion élevée d'emplois aidés (5,6 %) pour les agents où le métier n'a pas été déclaré.

	Effectifs	% titulaires	% non titulaires	% emplois aidés
<b>Ensemble des agents territoriaux au 31/12/2012</b>	<b>1 906 700</b>	<b>75,2</b>	<b>22,3</b>	<b>2,5</b>
Agent de services polyvalent en milieu rural	25 200	72,2	17,8	10,0
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	9 200	76,4	13,8	9,8
Agent de médiation et de prévention	3 000	53,8	39,4	6,8
Gestionnaire de flux	200	72,5	20,6	6,8
Jardinier	47 700	83,9	9,5	6,7
Agent de déchèterie	6 700	79,6	14,5	5,9
Chargé de propreté des locaux	205 200	76,7	18,6	4,8
Agent de restauration	54 200	74,6	20,8	4,6
Métiers non déclarés	153 200	65,2	29,2	5,6

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## 2.2. Conditions d'emploi

### Dans 6 métiers, plus de la moitié des effectifs sont à temps non complet

Autre indicateur de précarité, le poids plus ou moins prédominant des agents à temps complet ou à temps partiel.

Un agent est à temps non complet lorsque ce temps de travail est prévu dans son contrat de travail. Lorsque c'est l'agent qui choisit de travailler à 80 % ou autre, il s'agit de temps partiel.

Le poids des agents à temps non complet est de 18,8 % dans la fonction publique territoriale mais il est plus élevé pour certains métiers.

Les agents exerçant les six métiers du tableau ci-contre, ont une proportion de temps non complet très au-dessus de la moyenne de l'ensemble de la territoriale.

Deux agents sur trois, exerçant le métier d'aide à domicile, sont à temps non complet, ils sont 63,6 % pour le métier d'animateur éducatif accompagnement périscolaire.

Ils sont aussi très nombreux parmi les métiers d'agent de services polyvalent en milieu rural, de secrétaire de mairie et d'enseignant artistique.

Parmi les métiers exercés exclusivement à temps complet, on trouve des métiers regroupant peu d'effectifs, dont trois métiers liés au service d'incendie et de secours.

	Effectifs	% Temps complet	% Temps partiel	% Temps non complet
<b>Ensemble des agents territoriaux au 31/12/2012</b>	<b>1 906 700</b>	<b>73,3</b>	<b>6,5</b>	<b>18,8</b>
Aide à domicile	43 900	28,1	4,6	66,7
Animateur éducatif accompagnement périscolaire	51 200	31,6	1,4	63,6
Agent de services polyvalent en milieu rural	25 200	43,1	0,5	55,5
Secrétaire de mairie	22 300	40,6	3,6	55,0
Enseignant artistique	31 200	41,3	2,5	53,9
Masseur-kinésithérapeute	Moins de 100	43,8	0,0	53,1

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### Métiers exercés exclusivement à temps complet

Métiers	Effectifs
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200
Directeur de régie funéraire	Moins de 100
Responsable d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisation	100
Chef de centre d'incendie et de secours	1 600
Opérateur de crémation	100
Maitre de cérémonie	Moins de 100
Responsable de port	300
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900
Chef de groupement	1 200

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Dans 4 métiers, plus d'un quart des effectifs sont à temps partiel

La part des agents à temps partiel est très importante dans quatre métiers.

Les agents à temps partiel représentent, respectivement, 37,3 % et 32,7 % des agents des métiers de puériculteur et de sage-femme.

Ils sont aussi très nombreux parmi les travailleurs sociaux et les techniciens de laboratoire.

38 métiers sur les 234 du RMT présentent un taux d'agents à temps partiel supérieur à 13 %, soit deux fois le taux moyen du recours au temps partiel.

## Précarité statutaire et par condition d'emploi

Le graphe ci-dessous croise, pour chaque métier, le taux de non titulaires et d'emplois aidés avec le taux de temps non complet et de temps partiel.

Plus les métiers se trouvent à droite du graphe et plus la « précarité statutaire » est importante (part élevée des agents non titulaires ou en emplois aidés dans ce métier). De la même manière, plus le métier se situe vers le haut du graphe et plus la précarité sur les conditions d'emploi (poids des temps non complet ou temps partiel) est importante.

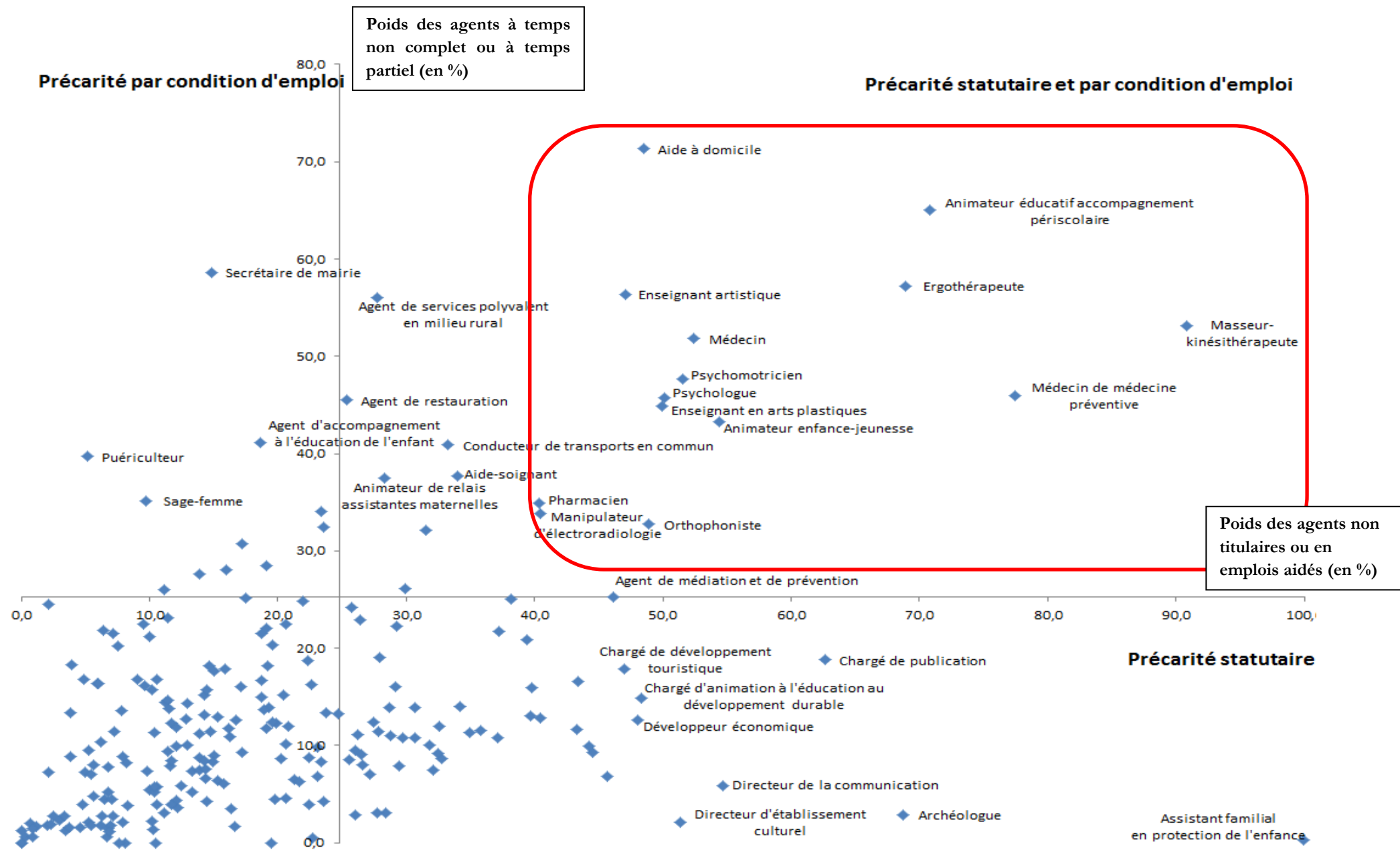
	Effectifs	% Temps complet	% Temps partiel	% Temps non complet
<b>Ensemble des agents territoriaux au 31/12/2012</b>	<b>1 906 700</b>	<b>73,3</b>	<b>6,5</b>	<b>18,8</b>
Puériculteur	5 700	59,9	37,3	2,3
Sage-femme	1 000	64,9	32,7	2,5
Travailleur social	31 200	69,2	28,5	2,2
Technicien de laboratoire	1 900	71,8	27,8	0,3

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

Quatorze métiers cumulent une précarité statutaire et de la condition d'emploi, il s'agit des métiers où la part des non titulaires et des emplois aidés est supérieure à 40 % et qui ont aussi une proportion d'agents à temps non complet et à temps partiel supérieure à 30 % (métiers dans le cadre rouge).

Sans préjuger s'il s'agit de précarité choisie ou subie, quatorze métiers cumulent les caractéristiques de précarité d'emploi.

On observe, parmi ces métiers, que ceux de médecin et d'enseignant artistique sont parmi les principaux métiers exercés par les agents de catégorie A. Ceux d'animateur enfance-jeunesse et d'enseignant artistique font partie des principaux métiers exercés par des agents de catégorie B. Enfin, parmi les principaux métiers exercés par des agents de catégorie C, on distingue le métier d'aide à domicile.



Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### 2.3. Métiers selon la catégorie hiérarchique

#### 9 métiers composés exclusivement d'agents de catégorie A

Pour 68 métiers, la proportion des agents de catégorie A dépasse les 50 %.

Les métiers suivants sont exclusivement de catégorie A :

- Les 4 métiers de la famille professionnelle Incendie et Secours :
  - Médecin de SDIS
  - Médecin chef de SDIS
  - Pharmacien de SDIS
  - Directeur départemental des SDIS
  
- Les 5 métiers de la famille professionnelle santé :
  - Sage-femme
  - Médecin de médecine préventive
  - Directeur de la santé publique
  - Pharmacien
  - Médecin

#### Principaux métiers exercés par des agents de catégorie A

	Effectifs catégorie A	%
<b>Ensemble des agents de catégorie A</b>	<b>154 800</b>	<b>100,0</b>
Enseignant artistique	7 200	4,6
Responsable des affaires générales	7 100	4,6
Directeur général de collectivité ou d'établissement public	6 700	4,4
Secrétaire de mairie	6 400	4,1
Puériculteur	5 100	3,3
Médecin	5 000	3,3

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

Ces 6 métiers représentent 24 % des 154 800 agents de catégorie A.

Pour rappel, les agents de catégorie A représentent 8,3 % des agents titulaires et non titulaires de la FPT.



## Pour 8 métiers, plus de 3 agents sur 4 sont de catégorie B

Les collectivités ont recours massivement aux agents de catégorie B pour les métiers de travailleur social, d'infirmiers et d'éducateurs de jeunes enfants où ils composent à plus de 90 % ces effectifs.

Les métiers d'infirmier et d'éducateur de jeunes enfants sont composés, à 92 % et 88 %, d'agents ayant le cadre d'emplois de même nom. Le métier de travailleur social est, quant à lui, composé à 92 % d'assistants socio-éducatif.

C'est aussi le cas pour cinq autres métiers où la part des agents de catégorie B représente plus des trois quarts des effectifs du métier, quand le poids des agents de catégorie B est de 13,4 % sur l'ensemble des agents territoriaux hors emplois aidés.

Ces 249 800 agents de catégorie B sont répartis sur 225 métiers (parmi les 234 du RMT).

On retrouve, en effectifs, un nombre important d'agents de catégorie B parmi les métiers de travailleur social, d'enseignant artistique, d'assistant de gestion administrative et d'animateur-éducateur sportif.

Les sept principaux métiers exercés par des agents de catégorie B concentrent 41 % de l'ensemble des agents de cette catégorie.

	Effectifs hors emplois aidés	% de catégorie B
<b>Agents territoriaux hors emplois aidés au 31/12/2012</b>	<b>1 859 500</b>	<b>13,4</b>
Travailleur social	31 000	94,0
Infirmier	6 200	93,1
Éducateur de jeunes enfants	8 400	91,8
Manipulateur d'électroradiologie	Moins de 100	86,3
Technicien de laboratoire	1 900	81,9
Ergothérapeute	200	77,9
Technicien de santé environnementale	400	77,7
Animateur-éducateur sportif	17 100	75,2

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### Principaux métiers exercés par des agents de catégorie B

	Effectifs catégorie B	%
<b>Ensemble des agents de catégorie B</b>	<b>249 800</b>	<b>100,0</b>
Travailleur social	29 200	11,7
Enseignant artistique	22 400	9,0
Assistant de gestion administrative	18 200	7,3
Animateur-éducateur sportif	12 900	5,2
Éducateur de jeunes enfants	7 700	3,1
Animateur enfance-jeunesse	6 500	2,6
Infirmier	5 800	2,3

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### 36 métiers sont composés de plus de 95 % d'agents de catégorie C

74,3 % des agents territoriaux (hors emplois aidés) sont de catégorie C.

Parmi les 234 métiers du RMT, des métiers sont quasi-exclusivement composés d'agents de catégorie C, c'est le cas pour 36 métiers où la part des agents de catégorie C est de 95 %.

Parmi ces 36 métiers, où la part des agents de catégorie C est de 95 %, on retrouve dix des dix-sept principaux métiers exercés dans la territoriale, il s'agit des métiers de chargé de propreté des locaux, d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, d'assistant éducatif petite enfance, d'ouvrier de maintenance des bâtiments, d'agent de restauration, de jardinier, d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers, d'aide à domicile, d'assistant familial en protection de l'enfance et d'agent de propreté des espaces publics.

Les 10 principaux métiers exercés par des agents de catégorie C représentent 52 % de ces agents, ils font tous partie des 17 principaux métiers exercés dans la territoriale.

#### Principaux métiers exercés par des agents de catégorie C

	Effectifs catégorie C	%
<b>Ensemble des agents de catégorie C</b>	<b>1 381 500</b>	<b>100,0</b>
Chargé de propreté des locaux	190 400	13,8
Assistant de gestion administrative	119 700	8,7
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	76 700	5,6
Assistant éducatif petite enfance	58 300	4,2
Ouvrier de maintenance des bâtiments	52 600	3,8
Agent de restauration	49 700	3,6
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	44 200	3,2
Jardinier	43 800	3,2
Chargé d'accueil	42 300	3,1
Aide à domicile	42 000	3,0

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## 2.4. Adjoint technique, principal cadre d'emplois pour 50 métiers

Le cadre d'emplois d'adjoint technique représente 90 % ou plus des effectifs de ces 6 métiers :

- agent de services polyvalent en milieu rural ;
- agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- agent de propreté des espaces publics ;
- conducteur de véhicule poids lourds ;
- agent de déchèterie ;
- agent de collecte.

Ce cadre d'emplois représente 33 % des titulaires et non titulaires et est le principal cadre d'emplois pour 50 métiers.

Le cadre d'emplois d'adjoint administratif est le principal cadre d'emplois pour 12 métiers alors qu'il est le deuxième cadre d'emplois le plus présent dans la territoriale (13 %).

Celui d'attaché est le principal cadre d'emplois de 36 métiers (responsable des affaires générales, directeur général de collectivité ou d'établissement public...), celui d'ingénieur l'est pour 26 métiers (directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable, directeur des systèmes d'information...) et celui de technicien pour 22 (chargé de support et services des systèmes d'information...). Les attachés, les ingénieurs et les techniciens représentent respectivement 3,7 %, 1,6 % et 2,5 % des agents titulaires et non titulaires de la FPT.

On observe que les effectifs de sept métiers sont quasiment tous concentrés dans un seul cadre d'emplois, on parle de métier « mono-cadre d'emplois ».

**7 métiers sont « mono-cadre d'emplois »** (1 cadre d'emplois représente plus de 95 % des effectifs des métiers mono-CE)

Métiers	Effectifs	Intitulé du cadre d'emplois le plus représenté
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200	Capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	Assistante maternelle
Sage-femme	1 000	Sage-femme
Pharmacien de SDIS	< à 100	Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels
Agent de collecte	17 500	Adjoint technique
Médecin de médecine préventive	1 100	Médecin
Médecin	5 300	Médecin

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

À l'inverse, les effectifs de certains métiers sont dispersés sur plusieurs cadres d'emplois et pour cinq métiers, il faut 8 cadres d'emplois ou plus pour atteindre 80 % des effectifs du métier.

**5 métiers sont « pluri-cadre d'emplois »**

Métiers	Effectifs
Chargé de développement touristique	1 400
Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation	4 700
Directeur d'établissement culturel	300
Directeur de l'action culturelle	1 300
Médiateur culturel	3 200

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## 2.5. Les métiers selon leurs services d'affectation

### Métiers « mono-service »

Un métier est considéré comme « mono-service » lorsque 95 % de ses effectifs sont concentrés dans un seul service.

Parmi les métiers dits « mono-service », on distingue les métiers régaliens liés aux incendies et secours ou à la police municipale.

On distingue également des métiers dont l'activité est fortement liée au service d'affectation dans lequel il se trouve (maître de cérémonie, agent d'entretien d'eau potable et d'épuration, chargé de recrutement...).

### 12 métiers sont « mono-service »

(1 service d'affectation représente plus de 95 % de ses effectifs)

Métiers	Effectifs	Service le plus représenté
Prévisionniste	300	Pompiers et secours
Intervenant des opérations de secours	12 600	Pompiers et secours
Opérateur en CTA-CODIS	2 600	Pompiers et secours
Chef de centre d'incendie et de secours	1 600	Pompiers et secours
Encadrant des opérations de secours	18 600	Pompiers et secours
Maître de cérémonie	< à 100	Funéraire
Responsable du service de police municipale	2 900	Police et sécurité
Agent d'entretien station d'eau potable et d'épuration	1 800	Eau et assainissement
Policier municipal	20 600	Police et sécurité
Chargé du recrutement	700	Personnel et ressources humaines
Responsable d'équipement sportif	1 800	Sport
Aide à domicile	43 900	Social

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Métiers « transverses », dispersés dans de nombreux services

Onze métiers sont considérés comme transverses, c'est-à-dire « pluri-service ».

Parmi les métiers dispersés sur un grand nombre de services, on trouve principalement les métiers de la famille professionnelle des affaires générales (assistant de gestion administrative, assistant de direction, responsable des affaires générales, instructeur/gestionnaire de dossier et chargé d'accueil), métiers à vocation de support administratif.

Les autres métiers transverses sont ceux de chargé d'études, de conseiller en organisation, d'agent de gardiennage et de surveillance, de manutentionnaire, de chauffeur et d'agent de santé environnementale.

### Principaux métiers « pluri-service »

(Il faut 9 services d'affectation ou plus pour atteindre 80 % des effectifs de ces métiers)

	Effectifs	Nombre de services*
Assistant de gestion administrative	142 300	17
Chargé d'études	3 700	17
Assistant de direction	12 500	14
Instructeur/gestionnaire de dossier	6 700	14
Responsable des affaires générales	11 400	11
Conseiller en organisation	500	11
Chargé d'accueil	45 700	11
Agent de gardiennage et de surveillance	13 100	11
Manutentionnaire	4 700	9
Chauffeur	6 500	9
Agent de santé environnementale	1 500	9

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

\* : Nombre de services nécessaires pour couvrir 80 % des effectifs des métiers pluri-service

## 2.6. Les métiers selon les employeurs

Les métiers « support » d'assistant de gestion administrative et de chargé de propreté des locaux se retrouvent parmi les cinq principaux métiers quel que soit le type de collectivités (excepté dans les SDIS et dans les CCAS).

Ce sont, assez largement, les deux principaux métiers exercés dans la fonction publique territoriale.

En dehors de ces deux métiers « supports », à travers les principaux métiers exercés par type de collectivités, on retrouve les principales compétences conférées à chaque type de collectivités.

Les métiers exercés dans les régions sont les métiers des agents des lycées, issus des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation, qui représentent la majorité des agents des régions.

Dans les départements, on repère les métiers liés au social (assistant familial en protection de l'enfance et travailleur social).

Dans les SDIS, on retrouve les métiers des interventions d'incendie et de secours.

Pour les centres de gestion, on distingue les métiers d'assistant de gestion de ressources humaines et de médecin de médecine préventive. Alors que pour le CNFPT, le métier de chargé des dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage ressort.

### Les cinq principaux métiers exercés par type de collectivités

Type de collectivités	Principaux métiers exercés	Effectifs	% par type de collectivités
<b>Régions</b>	Chargé de propreté des locaux	31 400	38,7
	Ouvrier de maintenance des bâtiments	9 000	11,0
	Agent de restauration	5 300	6,5
	Assistant de gestion administrative	4 200	5,2
	Cuisinier	3 500	4,3
<b>Départements</b>	Assistant familial en protection de l'enfance	33 900	11,6
	Assistant de gestion administrative	32 500	11,1
	Chargé de propreté des locaux	32 100	11,0
	Travailleur social	26 200	9,0
	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	19 200	6,6
<b>SDIS</b>	Encadrant des opérations de secours	18 600	36,0
	Intervenant des opérations de secours	12 600	24,3
	Assistant de gestion administrative	3 300	6,5
	Opérateur en CTA-CODIS	2 600	5,0
	Chef de centre d'incendie et de secours	1 600	3,1
<b>Centres de gestion - CNFPT</b>	Assistant de gestion administrative	1 800	16,3
	Assistant de gestion ressources humaines	900	7,7
	Médecin de médecine préventive	800	6,8
	Chargé des dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage	500	4,5
	Chargé de propreté des locaux	400	3,5

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

Si globalement, dans les communes, les métiers liés à l'éducation et à l'animation se détachent en nombre (agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, animateur enfance-jeunesse ou animateur enfance-jeunesse), la spécificité des petites communes réside dans le poids important des métiers polyvalents d'agent de services polyvalent en milieu rural et de secrétaire de mairie.

Pour les centres communaux d'action sociale (CCAS), les métiers d'aide à domicile et d'aide-soignant sont les principaux exercés.

Dans les structures intercommunales, ressort plutôt le poids important des métiers d'agent de collecte et d'enseignant artistique.

Cependant, on observe une plus ou moins grande concentration des effectifs des principaux métiers par type de collectivités.

Les cinq principaux métiers des SDIS concentrent 75 % de leurs effectifs et 65,8 % dans les régions.

Près d'un agent sur deux exerce l'un des cinq principaux métiers dans les communes de moins de 3 500 habitants et dans les CCAS et caisses des écoles.

À l'inverse, les effectifs sont moins concentrés dans les structures intercommunales où un quart de ceux-ci sont couverts par les cinq principaux métiers.

Type de collectivités	Principaux métiers exercés	Effectifs	% par type de collectivités
<b>Communes de moins de 3 500 habitants</b>	Chargé de propreté des locaux	33 800	14,4
	Agent de services polyvalent en milieu rural	24 000	10,2
	Secrétaire de mairie	20 700	8,8
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	20 100	8,5
	Assistant de gestion administrative	16 500	7,0
<b>Communes entre 3 500 et 19 999 habitants</b>	Chargé de propreté des locaux	41 000	12,5
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	21 900	6,7
	Assistant de gestion administrative	21 800	6,6
	Jardinier	17 200	5,2
	Animateur enfance-jeunesse	15 200	4,6
<b>Communes de plus de 20 000 habitants</b>	Chargé de propreté des locaux	41 900	8,5
	Assistant de gestion administrative	37 000	7,5
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	28 300	5,7
	Assistant éducatif petite enfance	26 000	5,3
	Animateur éducatif accompagnement périscolaire	20 900	4,2
<b>CCAS, caisses des écoles et caisses de crédit municipal</b>	Aide à domicile	35 400	26,6
	Aide-soignant	11 700	8,8
	Chargé de propreté des locaux	9 300	7,0
	Assistant éducatif petite enfance	8 100	6,1
	Animateur éducatif accompagnement périscolaire	7 000	5,3
<b>Structures intercommunales*</b>	Assistant de gestion administrative	18 700	6,7
	Agent de collecte	15 900	5,7
	Chargé de propreté des locaux	15 100	5,4
	Enseignant artistique	12 200	4,4
	Assistant éducatif petite enfance	8 800	3,1

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

\* : communautés de communes, urbaines et d'agglomération et syndicats intercommunaux.

## 2.7. Métiers spécialisés *versus* métiers généralistes

Dans les deux tableaux ci-dessous, il s'agit de croiser, d'un côté, les métiers « spécialisés », dans lesquels un service, un type d'employeur ou un cadre d'emplois est prédominant. Et d'un autre côté, les métiers « généralistes » qui, au contraire, ont des effectifs dispersés sur un grand nombre de services d'affectation, de types d'employeur ou de cadres d'emplois.

Un métier est dit « spécialisé » lorsqu'un seul service, cadre d'emplois ou type d'employeur représente plus de 90 % des effectifs de ce métier. On distingue quarante-sept métiers « spécialisés », qui représentent 439 100 agents territoriaux, soit 23 % de l'emploi territorial.

Un métier est dit « généraliste » :

- lorsqu'il faut plus de 9 services d'affectation différents pour atteindre 80 % des effectifs de ce métier ;
- lorsqu'il faut plus de 7 cadres d'emplois différents pour atteindre 80 % des effectifs de ce métier ;
- lorsqu'il faut plus de 5 types de collectivités différents pour atteindre 80 % des effectifs de ce métier.

On observe vingt-cinq métiers « généralistes », qui représentent 599 900 agents, soit 31,5 % des territoriaux.

On note que des métiers peuvent être à la fois :

- « mono-service » et « mono-cadre d'emplois » ;
- « mono-cadre d'emplois » et « mono-employeur » ;
- « mono-employeur » et « mono-service ».

Aucun ne cumule les trois caractéristiques.

De même, concernant les métiers « généralistes », trois métiers sont à la fois « pluri-service » et « pluri-employeur », il s'agit des métiers d'assistant de gestion administrative, de chargé d'accueil et de responsable des affaires générales. Ce sont trois métiers support administratif et transverses en termes de service d'affectation et de types d'employeurs, ils couvrent à eux seuls, 10,5 % des agents territoriaux.

### Définition :

Pour cette section, les différents types d'employeurs utilisés pour confectionner les tableaux suivants sont :

- régions ;
- départements ;
- SDIS ;
- CNFPT et centres de gestion ;
- communes de moins de 3 500 habitants ;
- communes de 3 500 à 20 000 habitants ;
- communes de plus de 20 000 habitants ;
- centres communaux d'action sociale ;
- caisses des écoles ;
- structures intercommunales (communautés de communes, urbaines et d'agglomération, SAN et syndicats intercommunaux).



## Métiers "spécialisés"

Mono-cadre d'emplois et mono-service	Cadre d'emplois	Service d'affectation
Travailleur social	31 200	Assistant socio-éducatif
Police municipale	20 600	Agent de police municipale
Agent de collecte	17 800	Adjoint technique

Mono-cadre d'emplois et mono-employeur	Cadre d'emplois	Employeur
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	Assistant familial
Agent de services polyvalent en milieu rural	25 200	Adjoint technique
Sage-femme	1 000	Sage-femme
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200	Capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel de SPP
Pharmacien de SDIS	< 100	Médecin et pharmacien de SPP

Mono-employeur et mono-service	Service d'affectation	Employeur
Encadrant des opérations de secours	18 600	Pompiers et secours
Intervenant des opérations de secours	12 600	Pompiers et secours
Agent de déchèterie	6 700	Propreté, collecte et gestion des déchets
Opérateur en CTA-CODIS	2 600	Pompiers et secours
Chef de centre d'incendie et de secours	1 600	Pompiers et secours
Préventionniste	500	Pompiers et secours
Prévisionniste	300	Pompiers et secours
Médecin Chef de SDIS	< 100	Pompiers et secours

Mono-cadre d'emplois	Service d'affectation	Employeur
Agent de propreté des espaces publics	28 900	Adjoint technique
Aide-soignant	14 200	Auxiliaire de soins
Infirmier	6 200	Infirmier
Médecin	5 300	Médecin
Conducteur de véhicule poids lourds	5 100	Adjoint technique
Psychologue	3 200	Psychologue
Médecin de médecine préventive	1 100	Médecin

Mono-service	Service d'affectation	Employeur
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	46 500	Voie, infrastructures et réseaux divers
Aide à domicile	43 900	Social
Enseignant artistique	31 200	Enseignement artistique
Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	22 100	Sport
Agent d'entretien réseaux d'eau potable et assainissement	7 600	Eau et assainissement
Chargé de travaux espaces verts	6 300	Espaces verts et paysages
Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant	5 400	Petite enfance
Responsable du service de police municipale	2 900	Police et sécurité
Agent d'entretien station d'eau potable et d'épuration	1 800	Eau et assainissement
Responsable d'équipement sportif	1 800	Sport
Responsable des activités physiques et sportives	1 500	Sport
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	900	Enseignement artistique
Chargé de projet GPEEC	800	Personnel et ressources humaines
Chargé du recrutement	700	Personnel et ressources humaines
Contrôleur du service public de voyageurs	300	Transports et déplacements
Maitre de cérémonie	< 100	Funéraire

Mono-employeur	Service d'affectation	Employeur
Secrétaire de mairie	22 300	Communes de moins de 3 500 habitants
Technicien de laboratoire	1 900	Départements
Chef de groupement	1 200	SDIS
Responsable de la gestion des déchets	1 100	Structures intercommunales
Responsable de l'aide sociale à l'enfance	800	Départements
Préleveur	300	Départements
Infirmier de SDIS	200	SDIS
Responsable traitement des déchets	100	Structures intercommunales

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Métiers "généralistes"

### Pluri-cadre d'emplois

Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation	4 700
Médiateur culturel	3 200
Cadre en charge de la direction d'établissement et de service social ou médico-social	2 400
Chef de projet culturel	2 200
Chargé de développement touristique	1 400
Directeur de l'action culturelle	1 300
Directeur d'établissement culturel	300

### Pluri-employeur

Chargé de propreté des locaux	205 200
Ouvrier de maintenance des bâtiments	55 700
Agent de restauration	54 200
Cuisinier	15 200
Responsable de la gestion administrative du personnel	3 700
Conseiller de prévention des risques professionnels	1 600
Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail	200

### Pluri-service

Agent de gardiennage et de surveillance	13 100
Assistant de direction	12 500
Instructeur/gestionnaire de dossier	6 700
Chauffeur	6 500
Manutentionnaire	4 700
Chargé d'études	3 700
Agent de santé environnementale	1 500
Conseiller en organisation	500

### Pluri-service et pluri-employeur

Assistant de gestion administrative	142 300
Chargé d'accueil	45 700
Responsable des affaires générales	11 400

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## 2.8. Caractéristiques démographiques des métiers

### Des métiers quasi-exclusivement féminins...

Sur les 234 métiers du RMT, on recense 14 métiers avec un taux de féminisation très supérieur à la moyenne dans la territoriale. Parmi ces métiers les plus féminisés, on distingue des métiers liés à la santé, à la petite enfance et au social, ainsi que deux métiers administratifs (assistant de direction et secrétaire de mairie).

Parmi ces métiers, se trouvent quatre des quinze principaux métiers de la territoriale.

### 14 métiers ont un taux de féminisation supérieur à 93 %

	Effectifs	Taux de féminisation
<b>Ensemble des agents territoriaux</b>	<b>1 906 700</b>	<b>60,6</b>
Sage-femme	1 000	99,7
Puériculteur	5 700	99,2
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	79 800	98,9
Assistant éducatif petite enfance	60 400	98,8
Animateur de relais assistantes maternelles	1 700	98,5
Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant	5 400	98,0
Aide à domicile	43 900	97,5
Orthophoniste	< à 100	97,1
Assistant de direction	12 500	96,6
Éducateur de jeunes enfants	8 400	96,6
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	94,1
Secrétaire de mairie	22 300	93,9
Infirmier	6 200	93,8
Aide-soignant	14 200	93,3

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## ... et des métiers quasi-exclusivement masculins

Les métiers particulièrement masculins, avec un taux de féminisation inférieur à 5 %, sont principalement liés au secteur technique ou au secteur d'incendie et de secours.

### 18 métiers ont un taux de féminisation inférieur à 5 %

	Effectifs	Taux de féminisation
<b>Ensemble des agents territoriaux</b>	<b>1 906 700</b>	<b>60,6</b>
Opérateur de maintenance chauffage, ventilation et climatisation (CVC)	900	0,0
Grimpeur-élagueur	1 000	0,5
Conducteur de véhicule poids lourds	5 100	0,7
Conducteur d'engins	3 800	0,7
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200	0,8
Carrossier-peintre	300	1,1
Responsable d'exploitation des installations de CVC	100	1,6
Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	7 800	1,7
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	46 500	2,1
Agent de collecte	17 800	2,2
Spécialiste fluides	500	3,2
Agent d'entretien réseaux d'eau potable et assainissement	7 600	4,0
Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers	7 300	4,1
Responsable de flotte de véhicules	900	4,1
Encadrant des opérations de secours	18 600	4,2
Responsable d'atelier	2 500	4,3
Chef de centre d'incendie et de secours	1 600	4,8
Opérateur de crémation	100	4,9

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Les métiers plutôt âgés...

La moyenne d'âge pour les agents permanents de la fonction publique territoriale est de 45 ans et 7 mois.

Dans dix-sept métiers, les agents permanents sont âgés en moyenne de plus de 50 ans. Mis à part pour les métiers d'assistant familial en protection de l'enfance et de médecin, ces métiers ont peu d'effectifs (onze d'entre eux ont moins de 500 agents).

Parmi ces métiers, on distingue sept métiers liés à la santé.

La part des 55 ans et plus est très élevée dans ces dix-sept métiers, ce qui laisse présager des départs à la retraite importants pour ces métiers dans les années à venir.

Métiers	Effectifs permanents	Âge moyen	% plus de 55 ans
<b>Ensemble des agents territoriaux permanents</b>	<b>1 681 300</b>	<b>45 ans et 7 mois</b>	<b>19,5</b>
Orthophoniste	< à 100	56 ans et 2 mois	74
Directeur de régie funéraire	< à 100	54 ans et 9 mois	43
Médecin chef de SDIS	< à 100	53 ans et 7 mois	43
Médecin de médecine préventive	1 100	53 ans et 6 mois	48
Assistant familial en protection de l'enfance	34 900	52 ans et 6 mois	39
Médecin	5 300	52 ans et 4 mois	44
Chef d'atelier d'imprimerie	200	52 ans et 4 mois	47
Directeur de la santé publique	400	51 ans et 8 mois	38
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	200	51 ans et 7 mois	29
Garde champêtre	1 500	51 ans et 6 mois	42
Responsable de port	300	51 ans et 2 mois	35
Responsable de flotte de véhicules	900	50 ans et 9 mois	34
Masseur-kinésithérapeute	< à 100	50 ans et 9 mois	36
Conservateur de cimetière	400	50 ans et 3 mois	39
Responsable d'atelier	2 500	50 ans et 2 mois	32
Médecin de SDIS	100	50 ans et 1 mois	23
Directeur d'établissement d'arts plastiques	< à 100	50 ans	34

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## ... et les métiers jeunes

À l'inverse, dans onze métiers, les agents permanents sont âgés en moyenne de moins de 40 ans.

Le métier « le plus jeune » est celui des intervenants des opérations de secours, ce qui s'explique par l'exigence physique nécessaire pour exercer ce métier.

On repère, parmi ces métiers, ceux liés à l'animation (animateur enfance-jeunesse, responsable de structure d'accueil de loisirs), à l'informatique (chef de projet communication numérique, chef de projet système d'information géographique) et à la thématique de l'environnement (chef de projet rivière et milieux aquatiques, chargé d'animation à l'éducation au développement durable et chargé d'études environnement).

Métiers	Effectifs	Âge moyen	% plus de 55 ans
<b>Ensemble des agents territoriaux permanents</b>	<b>1 681 300</b>	<b>45 ans et 7 mois</b>	<b>19,5</b>
Intervenant des opérations de secours	12 600	34 ans et 6 mois	2
Chef de projet rivière et milieux aquatiques	800	36 ans et 5 mois	4
Ergothérapeute	200	37 ans	1
Animateur enfance-jeunesse	51 300	37 ans et 11 mois	6
Chargé d'animation à l'éducation au développement durable	2 600	37 ans et 11 mois	8
Chef de projet communication numérique	900	38 ans et 11 mois	5
Chargé d'études environnement	800	38 ans et 5 mois	9
Agent chargé de contrôle en assainissement collectif et non collectif	1 400	38 ans et 8 mois	11
Responsable de structure d'accueil de loisirs	4 900	39 ans et 5 mois	5
Chef de projet système d'information géographique	800	39 ans et 7 mois	5
Chargé de développement territorial	1 700	39 ans et 9 mois	10

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### 3. Les métiers non répertoriés

Pour 3,8 % des agents, soit 71 500 agents territoriaux, l'intitulé du métier renseigné par la collectivité n'est pas répertorié dans le RMT. Cela signifie qu'il ne figurait pas dans le répertoire ou que, par manque d'informations, on n'a pas pu faire la correspondance avec un métier du RMT.

En effet, l'exploitation de la donnée « métier » s'appuie sur la liste des métiers identifiés par l'édition 2014 du répertoire des métiers territoriaux (RMT). Il a été affecté un métier pour 88,2 % des agents renseignés. Pour 8 % des agents, soit 153 200 agents territoriaux, le métier n'a pas été affecté car la variable n'était pas renseignée (non réponse).

Les métiers non répertoriés sont proportionnellement plus nombreux chez les agents non titulaires et les agents de catégorie A.

Parmi ces métiers non répertoriés, on distingue les métiers de collaborateur de cabinet, d'agent polyvalent des collèges ou des écoles, des agents de services techniques, de chargé de mission (sans précision sur leur affectation), ...

La proportion des agents dont le métier n'a pu être identifié est importante dans les services d'affectation « Affaires scolaires », « Équipe de direction » ou « Agents polyvalents ».

	Métiers non répertoriés	Ensemble des territoriaux
<b>Effectifs</b>	<b>71 500</b>	<b>1 906 700</b>
<b>Titulaires</b>	67,9	75,2
<b>Non titulaires</b>	29,9	22,3
<b>Emplois aidés</b>	2,2	2,5
<b>Catégorie A</b>	21,3	8,3
<b>Catégorie B</b>	13,6	13,4
<b>Catégorie C</b>	50,1	74,3
<b>Catégorie inclassable</b>	15,0	4,0

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

#### Services d'affectation où la proportion de métiers non répertoriés est importante

	Métiers non répertoriés (en %)	Ensemble des territoriaux
<b>Affaires scolaires et périscolaires</b>	17,2	16,0
<b>Agents polyvalents</b>	8,9	3,0
<b>Équipe de direction</b>	6,5	2,2
<b>Social</b>	5,6	10,0
<b>Affaires juridiques et administratives</b>	5,5	6,6
<b>Bâtiment et patrimoine bâti</b>	4,2	5,9
<b>Action culturelle et spectacles</b>	3,2	1,4
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

Note de lecture : 6,5 % des métiers non répertoriés sont dans le service d'affectation Équipe de direction. Alors que 2,2 % de l'ensemble des territoriaux se trouvent dans ce service.

## 4. Vers une cotation des métiers territoriaux

Le système de cotation proposé ici, est basé sur le croisement de 5 critères.

Chaque métier est examiné selon ces 5 critères et un métier est considéré « sensible » lorsqu'il cumule plusieurs de ces critères :

- de volumétrie :
  - effectif supérieur à 50 000 agents,
  - effectif inférieur à 500 agents ;
- de précarité statutaire :
  - poids des non titulaires supérieur à 25 %,
  - poids des emplois aidés supérieur à 3 % ;
- de précarité par condition d'emploi :
  - poids des agents à temps non complet supérieur à 20 %,
  - poids des agents à temps partiel supérieur à 10 % ;
- de parité :
  - taux de féminisation supérieur à 75 %,
  - taux de féminisation inférieur à 25 % ;
- de vieillissement :
  - poids des agents de plus de 55 ans supérieur à 25 %.

Sur 234 métiers :

- 16 métiers ne présentent aucun critère ;
- 86 en présentent un seul ;
- 85 en présentent deux ;
- 33 en présentent trois ;
- 14 en présentent quatre ou plus.

### Métiers qui cumulent tous les critères :

Intitulés métier	effectifs
Pharmacien	< 100
Manipulateur d'électroradiologie	< 100
Orthophoniste	< 100

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

### Métiers qui cumulent 4 des 5 critères :

Intitulés métier	effectifs
Chargé de propreté des locaux	205 200
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	79 800
Assistant éducatif petite enfance	60 400
Agent de restauration	54 200
Animateur éducatif accompagnement périscolaire	51 200
Médecin	5 300
Gestionnaire de flux	200
Ergothérapeute	200
Psychomotricien	200
Masseur-kinésithérapeute	< 100
Responsable de parc animalier	< 100

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.



Seize métiers ne présentent aucun critère, c'est notamment le cas des cuisiniers, des agents de gardiennage et de surveillance et des responsables des affaires générales.

Pour le reste, ce sont principalement des métiers de direction et d'encadrement (comme directeur financier, responsable de structure d'accueil de loisirs,...).

#### Métiers qui ne présentent aucun critère :

Intitulés métiers	Effectifs
Cuisinier	15 200
Agent de gardiennage et de surveillance	13 100
Responsable des affaires générales	11 400
Responsable de structure d'accueil de loisirs	4 900
Directeur financier	2 500
Responsable de gestion budgétaire et financière	2 400
Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable	2 200
Directeur enfance-jeunesse-éducation	2 100
Coordonnateur d'entretien des locaux	1 700
Conseiller de prévention des risques professionnels	1 600
Agent chargé de contrôle en assainissement collectif et non collectif	1 400
Directeur de l'action culturelle	1 300
Responsable de la gestion des déchets	1 100
Directeur d'équipement socioculturel	900
Directeur eau potable et assainissement	800
Directeur de la restauration collective	800

Source : CNFPT - Observatoire de la FPT - Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012.

## Précisions méthodologiques

Le panorama statistique des métiers territoriaux s'appuie sur les données de plus de 2 800 collectivités et établissements publics territoriaux de toute la France (métropolitaine et DOM, hors Mayotte).

L'enquête a été lancée en mars 2013 et la collecte a duré neuf mois jusqu'en janvier 2014.

L'Observatoire de la FPT a interrogé près de 2 500 collectivités et établissements publics territoriaux. Pour chacun d'entre eux, une dizaine de données ont été collectées, uniquement, pour les agents rémunérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics interrogés au 31 décembre 2012.

Les données collectées sont :

- statutaires :
  - statut,
  - situation juridique,
  - date de première entrée dans la collectivité,
  - cadre d'emplois ;
- conditions d'emploi :
  - temps complet ou non,
  - durée hebdomadaire de travail ;
- démographiques :
  - genre,
  - date de naissance ;
- organisationnelles et professionnelles :
  - services d'affectation,
  - intitulé du métier.

Cette collecte a été complétée par des collectivités et établissements publics provenant de quatre études régionales menées, selon le même dispositif, par l'Observatoire de la FPT en 2012 et 2013. Il s'agit des régions Auvergne, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

<b>Bilan de la collecte :</b>	Collectivités interrogées	Collectivités répondantes	Taux de réponse collectivités	Effectifs interrogés	Effectifs répondants	Taux de réponse « effectifs »
Régions	22	13	59,1	60 329	42 703	70,8
Départements	82	45	54,9	223 295	134 832	60,4
Services départementaux d'incendie	80	67	83,8	40 653	33 447	82,3
Centres de gestion et CNFPT	81	35	43,2	13 217	9 063	68,6
Communes de moins de 500 habitants	163	70	42,9	774	409	52,8
Communes de 500 à 1 000 habitants	129	74	57,4	1 230	777	63,2
Communes de 1 000 à 2 000 habitants	145	78	53,8	3 057	1 573	51,5
Communes de 2 000 à 3 500 habitants	146	82	56,2	5 197	2 788	53,6
Communes de 3 500 à 10 000 habitants	140	76	54,3	17 259	8 764	50,8
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	127	53	41,7	39 634	15 950	40,2
Communes de 20 000 à 40 000 habitants	141	57	40,4	84 638	32 232	38,1
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	107	59	55,1	131 323	72 783	55,4
Communes de plus de 80 000 habitants	46	27	58,7	134 822	80 628	59,8
Centres communaux d'action sociale	196	103	52,6	21 706	10 297	47,4
Caisses des écoles	137	47	34,3	5 957	2 458	41,3
Communautés urbaines	11	7	63,6	36 329	28 660	78,9
Communautés de communes	141	71	50,4	7 581	5 036	66,4
Communautés d'agglomération et SAN	114	60	52,6	38 768	24 931	64,3
SIVOM	116	41	35,3	3 031	1 581	52,2
SIVU	182	55	30,2	4 300	2 193	51,0
Syndicats mixtes communaux	115	44	38,3	4 772	2 852	59,8
Caisses de crédit municipal	15	11	73,3	474	399	84,2
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>1 175</b>	<b>48,3</b>	<b>878 346</b>	<b>514 356</b>	<b>58,6</b>

Collectivités issues des 4 enquêtes régionales	Effectifs issues des 4 enquêtes régionales
4	13 772
17	40 761
17	9 503
11	730
271	1 235
66	637
142	3 066
184	5 352
139	13 792
45	12 038
16	8 426
8	9 617
7	28 102
161	9 962
10	86
2	1 097
169	7 081
18	9 554
68	1 120
194	1 520
102	2 077
2	109
<b>1 653</b>	<b>179 637</b>

L'Observatoire de la FPT a ainsi collecté des informations pour près de 700 000 agents territoriaux, ce qui représente près de 36 % de l'ensemble des agents territoriaux. L'exploitation des informations sur ces 700 000 agents s'est étendue sur une période d'un peu plus d'un an jusqu'à janvier 2015. L'exploitation de la variable métier a duré à elle seule six mois et a mobilisé l'ensemble des cadres des services de la Prospective et de l'Observatoire de la FPT.

Les résultats présentés ont été redressés selon le type de collectivités et selon la taille de la collectivité. Ils concernent les 1 906 700 personnels titulaires, non titulaires et en emplois aidés de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics : régions, départements, SDIS, CNFPT, centres de gestion, communes et établissement communaux (CCAS, caisses des écoles et caisses de crédit municipal), établissements publics intercommunaux à fiscalité propre (EPCI), SIVOM, SIVU et syndicats mixtes.

En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

#### Ajout d'un métier :

Lors de l'exploitation de l'enquête, nous avons pris le parti d'ajouter le métier **d'instructeur/gestionnaire de dossier** dans la famille « Affaires générales ». Il prend en considération le différentiel de compétences entre le « Responsable des affaires générales », ayant un profil d'encadrement et « l'Assistant de gestion administrative », niveau d'exécution de la famille Affaires générales.

Ce métier ne figure pas dans la dernière version du répertoire des métiers territoriaux (RMT), mais ce profil a été identifié et décliné lors de cartographies emplois/compétences, la fiche existe déjà et pourra être, d'ici fin 2015, insérée dans le RMT.

#### Comparaison des sources :

- En termes d'effectifs, des différences notables apparaissent avec les résultats issus des données SIASP (Système d'information des agents des services publics) de l'INSEE.

Dans l'enquête nationale sur les métiers, les agents sont comptabilisés quel que soit leur volume horaire de travail et plusieurs fois, s'ils travaillent dans plusieurs collectivités. Alors que dans le SIASP ne sont comptés que les postes principaux non annexes, les différences résident dans le fait que ce comptage ne tient pas compte des postes secondaires et des postes annexes. Cela signifie d'une part, que si un agent territorial travaille dans plusieurs collectivités, il n'est compté qu'une fois, sur son poste le plus rémunéré. De plus, un agent territorial n'est pas non plus retenu s'il ne travaille pas un nombre d'heures suffisant ou s'il n'est pas rémunéré à un certain montant. On comptabilise 1 842 300 postes principaux non annexes dans le SIASP au 31 décembre 2012 et on estime un effectif de 1 906 700 agents territoriaux au niveau national, dans l'enquête nationale sur les métiers.

- Par ailleurs, ce panorama des métiers territoriaux en 2012 est difficilement comparable avec celui de 2006 publié par l'Observatoire en novembre 2009. C'est la différence méthodologique entre l'enquête 2012 et le travail mené en 2006 qui ne permet pas d'effectuer de comparaison entre les résultats de ces deux panoramas. Le panorama 2006 était le résultat d'une extrapolation au niveau national des enquêtes régionales réalisées en Île-de-France, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Centre, Guyane, Réunion, Guadeloupe et Corse, et calé sur les effectifs COLTER de l'INSEE. La collecte des données pour l'enquête nationale sur les métiers au 31 décembre 2012 prend en compte l'ensemble des régions de France au prorata de leur poids au niveau national, sauf pour les régions Auvergne, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes qui ont fait l'objet d'une collecte plus complète dans le cadre des enquêtes régionales menées par l'Observatoire de la FPT. Le panorama statistique 2006, s'appuyant sur une extrapolation de quelques enquêtes régionales, donne une importance relativement élevée aux répartitions des régions présentes et notamment concernant les spécificités de l'Île-de-France (enquête menée en 2005). De plus, s'agissant des premières enquêtes régionales et des premiers éléments chiffrés disponibles par métier, on a observé des écarts très importants sur certains effectifs métiers dus, soit à l'évolution du répertoire des métiers, soit à des difficultés d'affectation de métiers (la méthode d'extrapolation ainsi utilisée a, dès lors, accentué ces différences).

---

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
80, RUE DE REUILLY – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12  
TÉL. : 01 55 27 44 00 – FAX : 01 55 27 44 01  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)